

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DASES 126 G Subvention à l'Association des Parents et Amis des Enfants de Marie Abadie (APAEMA) (14e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose une subvention à l'Association des Parents et Amis des Enfants de Marie Abadie (APAEMA) ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.300 euros est attribuée à l'Association des Parents et Amis des Enfants de Marie Abadie (APAEMA) (14e) (dossier : 2012-03196, tiers : X05896, simpa : 20474).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007, du budget de fonctionnement de l'année 2012 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.